

Qu'est-ce qu'une ordonnance de protection ?

Une ordonnance de protection est une ordonnance d'un tribunal qui peut servir d'outil pour accroître la sécurité des victimes de violence familiale, de violence sexuelle et de harcèlement criminel. Les ordonnances de protection peuvent être émises à partir d'une affaire civile ou dans le cadre d'une affaire pénale pour certains crimes reprochés.

Les ordonnances de protection pénale ne sont en vigueur que pendant la procédure pénale et peuvent prendre fin soudainement, sans avertissement. Vous pouvez également demander une ordonnance de protection civile, qu'il y ait une affaire pénale ou non. Les ordonnances de protection civile peuvent durer jusqu'à cinq ans et sont renouvelables. Si une affaire pénale est en cours, parlez-en à un avocat avant de demander une ordonnance de protection civile, car le dépôt au civil risque de vous laisser sans protection et de répercuter sur l'affaire pénale.

Il existe plusieurs types d'ordonnances de protection civile selon votre relation avec la personne dont vous avez besoin d'être protégé et selon le type de violence qui se produit ou s'est produite. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les types d'ordonnances de protection disponibles, les types d'ordonnances auxquels vous pourriez être admissible et les mesures de redressement qu'elles pourraient offrir, visitez le site www.odvn.org/survivor/law.html.

Est-ce qu'une ordonnance de protection me convient ?

Le danger augmente souvent lorsque vous commencez à réfléchir et à prendre des mesures pour vous séparer ou mettre fin à une relation avec une personne violente. Les ordonnances de protection peuvent offrir une certaine protection, mais elles ne garantissent pas la sécurité. Le dépôt d'une ordonnance de protection peut également vous créer d'autres problèmes, surtout si vous avez des enfants, d'autres problèmes juridiques ou une affaire difficile pour d'autres raisons. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques liés au dépôt d'une ordonnance de protection, visitez le site <http://www.odvn.org/survivor/law.html> et complétez le formulaire « Do I Need an Attorney First ? » (« Ai-je besoin d'un avocat ? »). Liste de vérification.

Il est important que vous élaboriez votre propre plan de sécurité personnalisé avec l'aide d'un avocat spécialisé en violence familiale. Vous pouvez trouver le programme le plus proche en composant le **800-934-9840**. Vous pouvez également parler à un avocat spécialisé en violence familiale pour déterminer si une ordonnance de protection est la bonne décision pour vous. Le dépôt d'une demande d'ordonnance de protection sans plan de sécurité ni avis juridique est un risque pour votre sécurité, voire un danger.

Comment obtenir de l'aide juridique

Dans la plupart des cas, surtout si vous avez des enfants ou si vous partagez des biens ou des dettes avec votre agresseur, il est très important de compter sur un avocat avant de déposer votre plainte. Voici quelques façons de trouver un avocat et des informations juridiques :

- **Bureaux d'aide juridique** : Composez le **866-lawohio (866-529-6446)** ou allez à : www.ohiolegalhelp.org pour trouver le bureau d'aide juridique de votre communauté. Ils seront peut-être en mesure de vous fournir un avocat gratuitement.
- **Programmes de lutte contre la violence familiale** : pour les victimes qui ont besoin d'une ordonnance de protection leur permettant de vous fournir des services juridiques gratuits, quel que soit leur revenu, des programmes sont disponibles. Votre défenseur local devrait être en mesure de vous aider à établir des liens avec ces programmes et le Crime Victim Compensation Program (Programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels).
- **Avocats pro bono/bénévoles** : certaines communautés ont des avocats bénévoles. Si votre avocat ne peut pas vous référer à un avocat de confiance, vous pouvez communiquer avec votre barreau local pour consulter si un avocat bénévole peut vous aider. S'il y a une faculté de droit près de chez vous, vérifiez si de l'aide juridique gratuite par l'entremise d'une clinique juridique est disponible.

Seul un avocat saura vous donner des conseils juridiques ou vous aider à présenter votre cas devant un tribunal. Un avocat peut vous aider à élaborer un plan de sécurité personnalisé, ce qui est un élément important de toute action en justice que vous entreprenez.



The Ohio Domestic Violence Network (ODVN is a statewide coalition of domestic violence programs, supportive agencies, and concerned individuals working together to stop domestic violence through education, information and training for those who are affected by domestic violence, and by promoting social and systems change.

This project is supported by Grant No. G-1901OHSDVC awarded by the Department of Health & Human Services, Administration for Children and Families (ACF), Administration on Children, Youth, and Families (ACYF), Family and Youth Services Bureau (FYSB). The opinions, findings, conclusions, and recommendations expressed in this publication, program, exhibition are those of the author and do not necessarily reflect the views of the Department of Health & Human Services.

QU'EST-CE QU'UNE ORDONNANCE DE PROTECTION ?



Comment puis-je solliciter une ordonnance de protection ?

Le processus varie dans chaque comté. Contactez votre programme local de lutte contre la violence familiale pour vous renseigner sur le processus dans votre pays. Ils sauront certainement vous aider à déposer votre demande d'ordonnance de protection ou à trouver un avocat. Il n'est pas obligatoire d'avoir recours à un avocat pour demander une ordonnance de protection, mais le processus peut être compliqué et, par ailleurs, il est toujours préférable d'en avoir un. Il est particulièrement important de consulter un avocat avant de déposer votre dossier si vous avez des enfants avec votre agresseur ou si vous avez un autre problème juridique. Vous pouvez compter sur un avocat gratuitement par l'entremise de l'aide juridique locale, du Crime Victim Compensation Program (Programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels) ou d'un autre programme pro bono (gratuit). Vous pouvez demander les documents nécessaires pour obtenir une ordonnance de protection au greffier du tribunal du comté où vous déposerez les mêmes. Vous pouvez également télécharger les formulaires sur le site Web de la Cour suprême de l'Ohio (www.supremecourt.ohio.gov/JCS/domesticViolence/default.asp). Si vous utilisez des sites Web au cours de votre processus, veillez à utiliser un ordinateur auquel votre agresseur n'aie pas accès, comme la bibliothèque ou l'ordinateur d'un ami de confiance.

Comment se déroule le processus judiciaire ?

Étape 1 : DÉPÔT-La victime ou son avocat dépose une requête en ordonnance de protection. Si vous avez besoin d'une protection immédiate, la requête doit inclure une demande pour que le tribunal tienne une audience ex parte.

Étape 2 : AUDIENCE EX-PARTE - Le tribunal tient une audience ex parte (c'est-à-dire qu'il n'y a qu'une seule partie) dans les délais prescrits par la loi. Pour une OPC, l'audience a lieu le même jour que le dépôt est effectué. Dans le cas d'une ordonnance de protection contre le harcèlement criminel et/ou d'une ordonnance de protection pour infraction à caractère sexuel (SSOPO selon ses sigles en anglais) ou d'une ordonnance de protection de la jeunesse, le jour même ou le jour suivant le dépôt de la demande. C'est l'occasion pour vous de communiquer au juge pourquoi vous avez besoin de l'ordonnance de protection immédiate et qu'il décide d'émettre ou non l'ordonnance ce jour-là.

Étape 3 : paperasserie déposée -Le défendeur (la personne contre laquelle vous avez demandé une protection) reçoit une copie de ce que vous avez déposé, de l'ordonnance de protection (si elle a été émise lors de l'audience ex parte) et un avis pour l'audience complète. **Cela peut se traduire en un temps plus dangereux et votre plan de sécurité doit répondre à vos besoins supplémentaires en matière de sécurité pendant ce temps.**

Étape 4 : AUDIENCE COMPLETE -Le tribunal tient une audience complète dans un délai de 7 à 10 jours à laquelle vous devez assister. L'une ou l'autre des situations suivantes peut se produire : l'audience

peut se poursuivre à une autre date, vous et l'accusé pouvez convenir d'une ordonnance de protection appelée Entente sur consentement ; ou bien vous pouvez tenir une audience.

- **Vous devez être prêt à tenir une audience quelle que soit la date à laquelle l'audience soit fixée avec vos témoins, vos preuves et tout ce que vous ayez au sujet de ce que vous ayez inclus dans votre requête. Le tribunal peut également autoriser l'inclusion d'autres informations sur la garde et les visites de vos enfants, la consommation de drogues, les conditions de vie, etc.**

Étape 5 : ORDONNANCES DU TRIBUNAL-Le tribunal peut émettre une ordonnance au moment de l'audience ou attendre d'émettre une ordonnance que vous recevrez par la poste. Les ordonnances peuvent être puissantes - y compris l'endroit où l'accusé peut se trouver, qui obtient la garde des enfants, qui peut vivre dans la maison et si l'accusé peut avoir accès à des armes à feu. Une ordonnance du tribunal peut également refuser une ordonnance de protection et rendre plus difficile votre sécurité future.

Conservez votre ordonnance de protection avec vous à tout moment au cas où vous ayez besoin d'appeler la police pour l'exécuter. Facilitez des copies de la commande à d'autres personnes qui pourraient en avoir besoin, telles que l'école de votre enfant ou votre travail.

Se préparer pour le tribunal avant l'audience

- Sachez comment vous rendre au tribunal et où vous garer (si nécessaire). Prévoyez d'être en avance à toute audience du tribunal.
- Une apparence soignée et propre auprès du tribunal est importante.
- Planifiez à l'avance avec votre avocat et votre défenseur les endroits où vous pouvez attendre afin de ne pas avoir à interagir avec l'accusé avant, pendant et après le procès. Demandez l'aide du personnel du tribunal si l'accusé tente d'entrer en contact avec vous ou si vous avez besoin d'une escorte pour partir.
- À moins que vos enfants ne témoignent, il convient de ne pas les amener au tribunal. Préparez vos projets de garde pour les présenter devant le tribunal en sachant qu'une audience peut être courte ou s'étendre pendant presque toute la journée. Prévenez votre avocat si vous ne pouvez pas trouver de services de garde d'enfants.
- Passez en revue et familiarisez-vous avec ce que vous ayez déposé et avec vos preuves avant la date de chaque audience. Assurez-vous que vos témoins soient disponibles et émettez des assignations à comparaître, le cas échéant.
- Vous avez légalement le droit d'être accompagné d'un avocat dans la salle d'audience pendant toutes vos audiences.
- Vous avez droit à un interprète linguistique fourni par le tribunal si vous ne parlez pas anglais ou si vous êtes sourd ou malentendant. Informez votre avocat et le tribunal si vous

avez besoin d'un interprète au moment du dépôt et à tout moment où une date d'audience soit fixée. Il est toujours conseillé d'avoir un avocat pour ces audiences.

Conseils pour témoigner

- Tenez-vous-en aux faits et ne répondez qu'à la question qui vous soit posée. Si vous devez fournir plus d'informations, vous devrez peut-être attendre votre tour pour parler à nouveau.
- Parlez fort et clairement pour que le juge et le sténographe judiciaire puissent vous entendre.
- Évitez d'utiliser des technicismes juridiques ou médicaux, si vous ne savez pas ce qu'ils signifient.
- Prenez votre temps pour répondre aux questions. Si vous ne comprenez pas une question ou ne connaissez pas la réponse, dites-le. Ne répondez à aucune question avant d'avoir parfaitement compris ce qu'on vous demande.
- Soyez sérieux(se) dans la salle d'audience et adressez-vous toujours au juge en tant que « Votre Seigneurie ».
- Il se peut que l'accusé ou l'avocat de l'accusé disent des choses qui soient bouleversantes ou même qu'ils cherchent à vous mettre en colère. Concentrez-vous sur votre calme. Demandez au juge une pause si vous en avez besoin.

Que faire si mon ordonnance de protection est violée ?

Votre ordonnance de protection est exécutoire partout aux États-Unis. Si votre ordonnance de protection est violée, consultez un avocat afin de revoir votre plan de sécurité. Vous pouvez également :

- Recueillez et conservez toute preuve. Cela peut inclure prendre des photos de l'agresseur, de sa voiture ou des dommages causés à la propriété, ou bien de garder des messages texte ou téléphoniques, des messages sur les médias sociaux ou des courriels.
- Appelez la police et demandez-lui de faire respecter votre ordonnance de protection (en arrêtant l'accusé). Violer une ordonnance de protection peut constituer une infraction pénale. Si vous sentez que vous devez appeler la police, faites-le dès que possible pendant ou après la violation. Si aucune arrestation n'est faite, demandez à ce qu'un rapport soit élaboré.
- Parlez au procureur où votre ordonnance a été violée à propos du dépôt d'une accusation pénale.
- Déposez une requête pour que l'accusé soit déclaré coupable d'outrage au tribunal devant le tribunal d'origine qui a émis votre ordonnance de protection.

